

# RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE TINTAMARRE



16 sept. 2021

Information supplémentaire

Préparé pour le Service canadien de la faune, Environnement et Changement climatique Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick) par Canards Illimités Canada



# Réserve nationale de faune de Tintamarre

## INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

### CONTEXTE

La réserve nationale de faune (RNF) de Tintamarre se trouve dans l'isthme de Chignecto, tout juste au nord du marais Tantramar, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick (figure 1). Elle a été créée en 1978, et elle protège 4 795 acres d'habitat, notamment des milieux humides d'eau douce, une tourbière et de l'habitat en milieux secs.

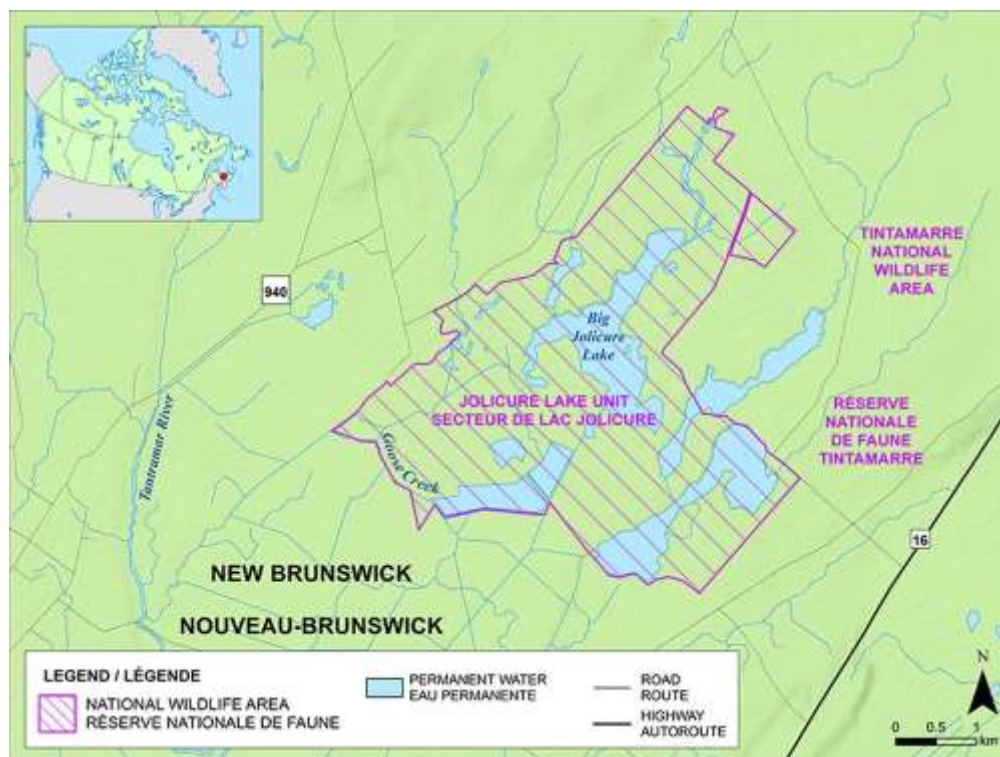


Figure 1. RNF de Tintamarre, Sackville (Nouveau-Brunswick)

(<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/existantes/tintamarre.html>)

La RNF de Tintamarre fournit une halte migratoire et de l'habitat de reproduction à diverses espèces de sauvagine et d'oiseaux migrateurs ainsi que de l'habitat à d'autres espèces sauvages. Avant la création de la RNF, bon nombre des milieux humides faisaient l'objet de creusement de fossés et de drainage à des fins agricoles. Canards Illimités Canada (CIC) a amorcé la remise en état de ces milieux humides en 1965 et gère

maintenant 2 554 acres d'habitat de milieux humides, qui constituent 53 % de l'ensemble de la RNF (figure 2).

Ces efforts de conservation ont permis d'accroître considérablement la production de la sauvagine et d'oiseaux aquatiques. Dix espèces de sauvagine se reproduisent régulièrement dans la RNF, notamment le Canard noir, le Canard colvert, la Sarcelle d'hiver, le Canard pilet, la Sarcelle à ailes bleues, le Canard d'Amérique, le Fuligule à collier, le Canard branchu, le Canard souchet et la Bernache du Canada. Des oiseaux de marais, comme la Marouette de Caroline, le Butor d'Amérique et la Bécassine de Wilson, nichent également dans la réserve, et la Grue du Canada et le Busard Saint-Martin y sont couramment observés.

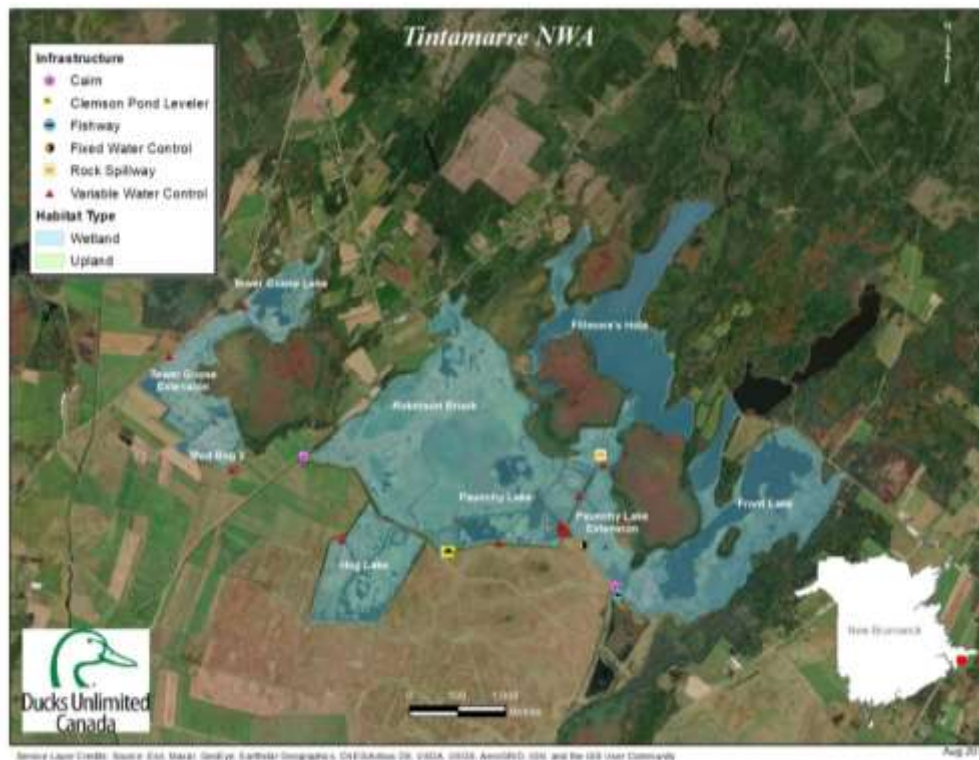


Figure 1. Milieux humides gérés par CIC dans la RNF de Tintamarre, à Sackville (Nouveau-Brunswick)

Les milieux humides remis en état par CIC dans la RNF de Tintamarre englobent ce qui suit :

RNF	Projet/segment	Numéro du projet	Acres
Tintamarre	Lac Front	7464-001-001	519,3
Tintamarre	Agrandissement 1 du lac Paunchy	7453-001-001	29,8
Tintamarre	Agrandissement 2 du lac Paunchy	7453-002-001	29,7
Tintamarre	Agrandissement 3 du lac Paunchy	7453-003-001	45,7
Tintamarre	Lac Paunchy 1	7471-001-001	42,9
Tintamarre	Lac Paunchy 2	7471-002-001	25,1
Tintamarre	Lac Paunchy 3	7471-003-001	20,3
Tintamarre	Lac Paunchy 4	7471-004-001	40,6
Tintamarre	Lac Paunchy 5	7471-005-001	145,5
Tintamarre	Lac Paunchy 7	7471-007-001	16,4

Tintamarre	Trou de Fillmore	7469-001-002	439,9
Tintamarre	Tourbière boueuse 2	7625-001-001	60,4
Tintamarre	Tour du lac Goose	7557-001-001	104,3
Tintamarre	Agrandissement de la tour du lac Goose	7582-001-001	149,3
Tintamarre	Lac Hog	7482-001-001	219,2
Tintamarre	Ruisseau Robinson	7448-001-001	664,7
		<b>Total</b>	<b>2 553,9</b>

## PLAN DE REMISE EN ÉTAT

CIC gère les milieux humides remis en état au sein de la RNF de Tintamarre depuis 1965, et bon nombre de digues et d'ouvrages de régularisation des eaux ont maintenant atteint la fin de leur durée de vie et doivent être réparés ou remplacés.

Au cours des deux prochaines années, environ 16 690 mètres de digues seront remis en état et 7 ouvrages de régularisation des eaux seront reconstruits. Ces travaux sont nécessaires pour maintenir le niveau de l'eau dans les milieux humides gérés et garantir que cet habitat important persiste pendant au moins les 30 prochaines années.

Des matériaux de remplissage et du gravier locaux seront utilisés pour construire les digues au ruisseau Robinson, au lac Hog, à la tourbière boueuse, aux tours Goose, à l'agrandissement des tours Goose, au lac Paunchy et à l'agrandissement du lac Paunchy. Certains arbres seront retirés des digues avant le remplissage, et les digues seront élargies légèrement à 12 pieds afin de permettre à l'équipement de construction d'accéder aux ouvrages de régularisation des eaux pour le remplacement de ces derniers. Les pentes latérales seront de 3:1 et l'empreinte du fond de la digue demeurera inchangée.

Des ouvrages de régularisation des eaux en béton et des dispositifs de mise à niveau des barrages de castors seront remplacés à mesure que la construction se poursuivra le long des digues.

## ATTÉNUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les travaux de remise en état seront effectués en dehors des périodes sensibles sur le plan biologique (c.-à-d. une fois que la nidification sera terminée) en 2022 et en 2023.

Tous les travaux de construction seront réalisés par des entrepreneurs compétents au moyen d'équipement lourd, dans le respect des dispositions relatives aux permis provinciales et fédérales. Les matériaux de sol exposés autour des nouveaux ouvrages de régularisation des eaux seront ensemenés et recouverts de paillis afin d'empêcher l'envasement du cours d'eau, et des mesures de contrôle de l'érosion seront mises en place pour stabiliser la berge jusqu'à ce que la végétation soit établie.

Les entrepreneurs devront effectuer les travaux en respectant les lignes directrices en matière de protection de l'environnement, qui englobent l'aménagement et la mise hors service du site, un plan de contrôle des

sédiments et de l'érosion, la gestion des matières dangereuses et les directives concernant les travaux à proximité des cours d'eau.

## SUIVI

CIC continuera d'effectuer des inspections annuelles des milieux humides gérés afin de s'assurer que ces milieux fonctionnent adéquatement. Les niveaux de l'eau seront gérés de manière à fournir une halte migratoire et de l'habitat de reproduction à diverses espèces de sauvagine et d'oiseaux aquatiques. Ce projet aura une durée de vie d'au moins 30 ans.

## ANNEXE :

Photos d'une digue reconstruite en 2012.

